

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 Octobre 2017

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni le dix-neuf octobre deux mille dix-sept à vingt heures sous la présidence de monsieur le maire, Ernest Candela.

Etaient présents : MM. CANDELA, CHAMPION, PETIT-GAS, BRUXELLE, BERTRAND Jean, BERTRAND Rudy, CAILLIERET, DEREGNAUCOURT, DIEU, JAN, LHERITIER, NIQUET, PEDOT.

Etaient absents : MM. MAREL, HENNEBERT

Monsieur GONTIER donne procuration à monsieur BERTRAND Jean
Madame LANGLACE donne procuration à monsieur JAN Jacky

La séance étant ouverte, monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter en point n° 20 « recrutement de vacataires – accueils périscolaires ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

I – Désignation du secrétaire de séance

Monsieur CHAMPION Jean-Paul est désigné secrétaire de séance.

II – Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2017

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

III – Décision modificative n° 2

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter les décisions modificatives du budget 2017 comme suit, conformément à l'annexe jointe.**

Section de fonctionnement

Dépenses : 84 712 €

Recettes : 84 712 €

Section d'investissement

Dépenses : 73 545 €

Recettes : 73 545 €

- **de verser les subventions aux associations suivantes : Compte 6574 -**

- . SAEL : 296 €
- . Préludetto : 300 € (intervention dans les écoles)
- . Jumelage : 250 €
- . Coopérative Scolaire : 1580 € (transport piscine)
- . Coopérative Scolaire : 182 € (matériel informatique)
- . Association du personnel Communal : 720 € (cadeaux Noël des enfants)

- **d'encaisser les chèques suivants – Compte 7788**

- . remboursement sinistre par Groupama : 1218.08 €
- . remboursement franchise par Groupama : 100 €
- . remboursement par SMABTP : 66.48 €

IV – Création de postes d'adjoint d'animation

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que l'association Saleux Animation et Loisirs sera dissoute au 31 décembre 2017 et propose :

- D'intégrer deux animateurs titulaires du BPJEPS pour la gestion des centres périscolaires et extra-scolaires au sein des services municipaux
- de créer 2 postes d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité

V – Modification de la durée hebdomadaire d'un adjoint technique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique permanent à temps non complet afin de faire face au surcroît de travail.

Après avoir entendu le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer à compter du 1^{er} janvier 2018 l'emploi permanent à temps non complet de 14 heures et de créer à compter de cette même date, un emploi permanent à temps non complet de 20 heures d'adjoint technique.

VI – Contrat à durée déterminée

Monsieur le maire propose au Conseil municipal :

- 1) de recruter un agent en contrat à durée déterminée d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 20 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} novembre 2017 pour une durée de 2 mois renouvelable 2 mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Les crédits sont prévus au budget 2017, compte 6413 en section de fonctionnement.

VII – Remboursement frais kilométriques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de rembourser les frais de trajet, avancés par madame HERDUIN Françoise, rédacteur principal 1^{ère} classe, à l'occasion d'une formation professionnelle, comme suit :

375.20 kms aller-retour x 0.25 € : 93.80 €

Ce montant sera réglé sur l'article 6256 « mission » du budget 2017.

VIII – Tarifs salle André Chauvin au 1^{er}/01/2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Bénéficiaires	Durée	Vaisselle	Tarif
Associations locales et particuliers SALEUX	Week-end	Avec Sans	400 € 320 €
Du mardi au jeudi *	----- 1 journée *	Avec ou sans	200 €
Associations et particulier d'AMIENS MÉTROPOLE	Week-end	Avec Sans	500 € 400 €
Pour les associations et les particuliers hors AMIENS MÉTROPOLE	Week-end	Avec Sans	600 € 500 €
Concours ou examens pour le Centre de Gestion ou la Préfecture ou l'école d'ingénieurs ou l'école de commerce	Journée	Obligatoirement Sans	250 €
Réunions politiques ou syndicales ou organismes quelconques ou d'un particulier	Journée	Obligatoirement Sans	350 €
Particuliers de SALEUX (uniquement pour un deuil)	½ journée	avec	30 €

IX – Tarifs Salle Espace Eugène Viandier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Bénéficiaires	Durée	Vaisselle	Tarif
Associations locales et particuliers SALEUX	Week-end	Avec	700 €
	Week-end	Sans	550 €

	Journée *	Sans	400 €
Du mardi au jeudi *	½ journée *	Sans	200 €
Associations et particulier d'AMIENS MÉTROPOLE	Week-end	Avec	1 000 €
	Week-end	Sans	700 €

	Journée *	Sans	500 €
Du mardi au jeudi *	½ journée *	Sans	250 €
Associations et particuliers hors AMIENS MÉTROPOLE	Week-end	Avec	1 100 €
	Week-end	Sans	800 €

	Journée *	Sans	500 €
Du mardi au jeudi *	½ journée *	Sans	250 €
Concours ou examens pour le Centre de Gestion ou la Préfecture ou l'école d'ingénieurs ou l'école de commerce	Journée	Obligatoirement Sans	350 €
Réunions politiques ou syndicales ou organismes quelconques ou d'un particulier	Journée	Obligatoirement Sans	500 €
Particuliers de SALEUX (uniquement pour un deuil)	½ journée	avec	50 €

X – Dons aux sinistrés de Saint-Martin et Saint-Barthélemy

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a possibilité d'octroyer aux associations des maires de la Martinique et de la Guadeloupe, suite au passage de l'ouragan Irma qui a touché et sinistré Saint-Martin et Saint-Barthélemy, des dons.

Monsieur le Maire propose de verser à chaque association une somme de 250 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (1 contre) le versement de ces deux dons.

XI – Temps d'activités périscolaires

Monsieur Champion fait un compte rendu financier sur le fonctionnement des TAPS au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les temps activités périscolaires ont été mis en place au 1^{er} septembre 2014 et que suite à un décret paru au journal officiel du 28 juin 2017, il y a possibilité de revenir à la semaine de quatre jours d'école en primaire et en maternelle.

Monsieur le Maire informe également que le conseil d'école ainsi que les enseignants seront consultés prochainement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (2 abstentions) donne un avis favorable pour revenir à la semaine de quatre jours à compter de la Rentrée de septembre 2018

XII – Assistance maîtrise d’ouvrage étude école Maternelle

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire appel à la Société MAEL Ingénierie pour la maîtrise d’ouvrage à l’étude de la construction de l’école Maternelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l’unanimité et autorise monsieur le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

XIII – Maintenance matériel informatique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité, de confier la maintenance du matériel informatique à la société A3Sys de Orchies (59) pour une durée d’un an.

Le montant annuel de cette prestation est de 2 254.08 € TTC.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer le contrat.

XIV – Maintenance logiciel PV électronique

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité, de renouveler la maintenance du matériel et logiciel acquis dans le cadre du PV Electronique pour une durée d’un an, renouvelable tacitement pour une période d’un an, deux fois maximum

Le montant annuel de cette prestation est de 198 € HT.

XV – Amiens métropole – Adhésion de 9 communes

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que 9 communes (Ferrières, Seux, Cardonnette, Saint-Vaast-en-Chaussée, Fréchencourt, Querrieu, Vaux-en-amiénois, Rainneville et Coisy) ont formulé une demande d’adhésion à la Communauté d’Agglomération d’Amiens Métropole.

Il est proposé au Conseil Municipal d’émettre un avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix (11 pour, 3 contre et 1 abstention) émet un avis favorable.

XVI – Amiens métropole – convention « Boites à lire »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’une Boite à Lire a été installée à côté du site Multiactivité rue Jean Catelas et mise gracieusement à la portée des habitants de la commune de Saleux, ayant pour objectif de :

- Compléter et enrichir l’offre de lecture publique du territoire
- Contribuer à démocratiser la lecture en facilitant l’accès au livre pour tous
- Faire entrer davantage le livre dans le quotidien des habitants de la Métropole
- Créer des outils de partage et socialisation autour du livre

A la demande d’Amiens Métropole, il y a lieu d’établir une convention de partenariat avec notre commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à l’unanimité, à signer la convention.

Monsieur CHAMPION explique au conseil municipal que la boite à lire à un bon fonctionnement et que les livres sont renouvelés régulièrement.

XVII – Amiens métropole – convention plateforme multi services

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’une plateforme multi-services concernant la maîtrise d’œuvre des aménagements des espaces publics et l’assistance à maîtrise d’ouvrage a été mise en place par Amiens Métropole et propose d’y adhérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l’unanimité et autorise monsieur le Maire à signer la convention qui a pour objet de définir le domaine de compétence de la plateforme multiservices et préciser le fonctionnement du service commun chargé de la mutualisation des moyens de la Direction des Espaces Publics d’Amiens Métropole.

XVIII – Convention servitude ENEDIS – résidence de la Forge

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention de servitude concernant la section AB N° 199 correspondant à la voirie de la résidence de la Forge, reprise dans le domaine communal depuis peu, a été signée par la SSP en date des 22 et 26/09/2011 ancien propriétaire du terrain avec la société ENEDIS et qu'il convient à la Commune de Saleux d'adhérer à cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

XIX – Délimitation du domaine autoroutier concédé (DPAC) – SANEF

Dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A16 et du rétablissement des voies de communication, Monsieur le Maire,

- Informe que la Société SANEF a chargé le cabinet de GEOMEXPERT SAS à Montargis de procéder aux opérations de Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A16 qui traverse le territoire de la Commune
- Présente, pour avis, le plan projet de délimitation et indique que cette opération permettra la remise foncière des voies par acte administratif gratuit et que les frais de transfert seront à la charge de la Société SANEF.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré et, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Rend un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Autoroutier Concédé (DPAC) de l'autoroute A16, telle qu'elle figure aux plans projets.
- Note que tous les frais relatifs à cette opération incomberont à la Société SANEF
- Autorise le Maire à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la Commune.

XX – Recrutement de vacataires « accueils périscolaires »

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des vacataires pour les accueils périscolaires et pour la période du 7 novembre 2017 au 6 juillet 2018.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 de la fonction publique territoriale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'autoriser *Monsieur le Maire* à recruter des vacataires du 7 novembre 2017 au 6 juillet 2018
- de fixer la rémunération de chaque vacation :

- sur la base d'un taux horaire correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 de la fonction publique territoriale
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- de donner tout pouvoir à *Monsieur le Maire* pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes